

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 02-2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Absents : 0

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date convocation :
02/07/2021

Date d'affichage :

Le sept juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, LOGEROT Virginie, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, PELLETIER Claude, MORIN Jean-Marc, LAPALUS Pierre, LABULLE Marc et MENICHON Jacky.

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé **Secrétaire de séance** : LOGEROT Virginie

OBJET : DETERMINATION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-06-30-00002 en date du 30 juin portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE du Bassin versant de la Grosne) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10.

Considérant qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé que le bureau du Comité Syndical soit composé de trois Vice-Présidents et de deux membres du bureau.

Au vu de ces éléments,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à l'unanimité, le nombre de trois Vice-Présidents du Comité Syndical,
- **FIXE** à l'unanimité, le nombre de deux membres du bureau syndical,
- **CONSTATE** que l'effectif total du bureau est de six membres.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : **15 JUL. 2021**

et publication du : **- 4 AOUT 2021**

Le Président,




Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-François BORDET